



COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2005

Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames Karine GRIN, Luisella MULLER, Delphine PERRET NAGUIB, Suzanne ROETHLISBERGER, Messieurs Guy ANGELOZ, Guy BANNOUX, Marc GUIGNARD, Dino PETIT, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Pierre WYSSBROD.

Se sont excusés : Mesdames Karine GRIN, Luisella MULLER, Suzanne ROETHLISBERGER, Messieurs Guy ANGELOZ, Marc GUIGNARD, Jean-François TROYON, Pierre WYSSBROD.

Absents : Madame Delphine PERRET NAGUIB, Messieurs Guy BANNOUX, Dino PETIT, Yan ROSSIER.

* * * * *

Monsieur le Président :

L'appel nous apprend que le quorum est atteint et je déclare donc la séance ouverte.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le groupe Solidarité & Ecologie m'a annoncé qu'il demanderait au point 8 de notre ordre du jour un débat d'entrée en matière.

* * * * *

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Jacques FIVAZ
- Une question de Madame la Conseillère Martine FREY TAILLARD
- Un postulat de Monsieur le Conseiller Pascal BLUM

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous avons reçu les communications suivantes :

- La communication C/18 concernant le plan des dépenses d'investissements.
- La communication C/19 concernant la réponse de la Municipalité aux interpellations de Messieurs les Conseillers Maximilien BERNHARD et Stéphane BALET, relatives à la politique de la jeunesse.

Monsieur le Syndic souhaite-t-il transmettre au Conseil d'autres communications?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous allons donc passer au point 4 de notre ordre du jour.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

J'ai une question ; cela concerne la communication C/19 du 5 décembre 2005. Je remercie la Municipalité d'avoir répondu en détail à mon interpellation et à celle de Monsieur BALET concernant la jeunesse yverdonnoise.

J'aimerais brièvement revenir à la page 4 concernant le lien direct avec le Délégué à la jeunesse (permanence), je cite : « *Le taux d'activité du Délégué à la jeunesse (50%) ne lui a pas permis de se rendre disponible pour des contacts directs avec les jeunes qui souhaitent faire part de leurs projets ou pour répondre à leurs questions.* »

Ce point me paraît essentiel, à savoir que le Délégué de la jeunesse puisse avoir un contact direct avec la jeunesse de notre Ville et j'aimerais savoir ce que pourrait faire la Municipalité pour remédier à ce manquement.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, il est préférable d'aborder votre question au point 10 « Propositions individuelles et interpellations » et je vous laisserai reposer votre question à ce moment-là. Il n'y a pas lieu de lancer le débat sur le point « Communication de la Municipalité », mais vous êtes tout à fait libre de reprendre ce point plus tard, à la fin de notre Conseil.

4. PRÉAVIS NO 44/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 317'000.- POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX EAU ET GAZ, LA NOUVELLE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION ET LA RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À LA RUE DES LILAS. (MONSIEUR DOMINIQUE VIQUERAT, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Dominique VIQUERAT ne donne lecture que des conclusions de celui-ci.

La Commission était composée de : Messieurs Guy ANGELOZ, Pierre-François BRAND, Jean-Paul GIROUD, David GRANDJEAN, Olivier MAIBACH, Dominique VIQUERAT, David WULLIAMOZ.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection des réseaux eau et gaz, nouvelle distribution électrique basse tension, réfection de l'éclairage public à la rue des Lilas.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 317'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et amortie en 20 ans pour les travaux relatifs au réseau électrique (Fr. 159'000.-) et en 30 ans pour les autres travaux (Fr. 158'000.-), et imputée au compte n° 4144 « Rue des Lilas ».

5. PRÉAVIS NO 45/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'878'000.- POUR L'ACHAT PARTIEL DE LA PART DE COPROPRIÉTÉ DU PARC SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE (PST) DÉTENUE PAR L'ÉTAT DE VAUD. (MONSIEUR SERGE LOVEY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Serge LOVEY ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4 : La parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Ma question s'adresse à la Municipalité.

Société anonyme, copropriété, commission consultative, commission d'éthique, quel rôle attribuer à chacune des entités existantes ? N'y a-t-il pas de doublons parmi ces organismes ? Les membres des entités étant souvent juge et partie, n'y a-t-il pas le risque que des conflits d'intérêts surgissent ?

J'aimerais que la Municipalité réponde à la question suivante :

- Comment comptez-vous régler les questions de pilotage du Parc ?

Etant donné l'importance de la réponse que vous pourriez apporter à cette question, je vous laisse le temps de prendre du recul face à ces nouveaux événements, de prendre contact avec les différents acteurs du Parc et j'attendrai votre réponse lors d'une prochaine séance.

La parole n'est plus demandée et **ce préavis no 45 est accepté à l'unanimité**.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir de l'Etat de Vaud 74'695/480'528 de la part de copropriété des parcelles 3016, 5295 et 5296 sise dans le périmètre du Parc Scientifique et Technologique pour un montant de Fr. 1'867'368.-;

Article 2 : La Municipalité est autorisée à acquérir, en copropriété avec l'ECA, à raison de 235'459 parts pour la Commune d'Yverdon-les-Bains et 216'774 parts pour l'ECA, la parcelle n° 3013 de 12'814 m² ;

Article 3 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'878'000.- lui est accordé pour financer ces acquisitions et les frais qui en découlent;

Article 4 : La dépense sera imputée au compte no 3306 "Achat parts Etat de Vaud au PST" et amortie proportionnellement en fonction des ventes futures de terrains.

6. PRÉAVIS NO 46/05 CONCERNANT LA 46/05 CONCERNANT LA 2^{ÈME} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2005. (MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

Monsieur le Président :

Je vous prie de prendre le préavis à la page un. Je lirai les titres en gras et vous m'indiquerez si vous souhaitez intervenir.

CHARGES

1 Administration générale

101.3185 Honoraires et frais d'expertises

Monsieur Pierre HUNKELER :

Je me réfère au compte 101.3185 « Audit du Service des Energies ». Je lis dans le rapport de la Commission des finances que cet audit est destiné à aider le Service des Energies à faire face à la libéralisation prochaine du marché de l'électricité. Le Service en question devra aussi faire face à une promotion, à une gestion plus intense de tout l'aspect énergie renouvelable, si Yverdon va, comme on l'a entendu, dans le sens du label Cité de l'énergie ; d'où ma question à la Municipalité :

- L'audit en question inclut-il cet aspect de gestion du Service ? Sinon, est-il possible de l'inclure ?

Enfin, si la deuxième réponse est également non, un deuxième audit pourra-t-il être prévu pour permettre à ce Service d'affronter avec toutes les compétences nécessaires, à la fois la question de la libéralisation du marché de l'électricité et la question de la promotion et de la gestion des énergies renouvelables ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

C'est effectivement une question intéressante. L'audit, qui est financé ici par ce montant, a porté uniquement sur ce qui était une photo de l'actuel Service des Energies. Le volet que vous mentionnez n'a pas été étudié d'une façon particulière et pourrait faire l'objet d'un deuxième audit. La libéralisation du marché de l'électricité est une chose, mais il faut penser que c'est l'ensemble du Service qui a été auditionné : eau, gaz, électricité.

Voilà ce que je peux répondre ce soir. Votre idée est intéressante ; il faut savoir que dans le budget qu'on étudiera tout à l'heure, un montant a été prévu par la Municipalité pour engager un délégué à l'énergie. Cela répondra partiellement à la motion que Monsieur Maximilien BERNHARD a déposée il y a quelque temps déjà, pour la création d'un Bureau de l'Energie. Mandat sera donné à ce délégué d'étudier ce volet de votre intervention. Pour cet audit-là, on s'est concentré sur le fonctionnement de ce Service, eau, gaz, électricité, sans ce volet particulier.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Merci pour cette réponse et pour cette proposition d'aller plus en avant dans ces affaires-là.

**4 Travaux et environnement
431.3142.01 Entretien réseau routier**

Monsieur Christian PAULI :

Au poste 431.3142.01, il est question de Fr. 30'000.- pour l'aménagement d'un giratoire provisoire à la route de Lausanne. Je m'étonne un petit peu de ce montant que je trouve élevé pour un giratoire constitué pour l'essentiel d'éléments mobiles qu'on avait certainement déjà dans les stocks de la Commune et une signalisation minimale en attendant l'aménagement définitif.

Est-ce qu'on peut m'éclairer sur le contenu de ce montant de Fr. 30'000.- ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Ce giratoire provisoire a donné du travail au point de vue électricité : il a fallu déplacer les candélabres. Ensuite, il y a eu sept ou huit camions de bitume, parce qu'il a fallu aplanir le terrain et défoncer le milieu de la chaussée.

Ces Fr. 30'000.- sont tout à fait justifiés et ils sont conformes à ce qu'on avait prévu avant de mettre en œuvre ces travaux.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : la parole n'est pas demandée et ce préavis no 46 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2005 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 864'000.- et une augmentation des revenus de Fr. 17'100.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Déficit prévu au budget 2005			1'668'300
+ augmentation des charges 1 ^{ère} série			406'300
- augmentation des revenus 1 ^{ère} série			-63'300
	<u>Modification</u>	<u>Modification</u>	
	<u>des charges</u>	<u>des revenus</u>	
1. Administration générale	89'000		
2. Finances	15'000		
3. Bâtiments et urbanisme	163'300		
4. Travaux et environnement	30'000		
5. Ecoles et culture	39'100		
6. Police et sports	62'400		
7. Affaires sociales et Jeunesse	410'200	17'100	
8. Service des Energies	<u>55'000</u>		
Charges supplémentaires	864'000		864'000
Revenus supplémentaires		17'100	<u>-17'100</u>
Déficit selon budget et crédits complémentaires :			2'858'200

**7. PRÉAVIS NO 41/05 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2006 .
(MADAME MARTINE FREY TAILLARD, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES,
RAPPORTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Martine FREY TAILLARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

Je vous prie de prendre les comptes à la page 1. Comme nous l'avons fait tout à l'heure, je ne lirai que les têtes de chapitre en gras. N'hésitez pas à vous manifester de manière visible et à mentionner le poste auquel vous faites mention lorsque vous obtiendrez la parole.

**1 Administration générale
10 Autorités
101 Municipalité**

Monsieur Pierre HUNKELER :

J'ai une question au sujet du 101.3175 « Crédits compétence Municipalité ». Je lis que Fr. 45'000.- sont prévus pour une brochure concernant le 250^{ème} anniversaire de la dédicace du Temple. Je pense que c'est un anniversaire qu'il est très important de bien fêter, avec moult manifestations. J'espère que le crédit en question couvre plusieurs aspects de ces manifestations et pas simplement une brochure dont la somme totale me semblerait alors quelque peu élevée.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Cette somme couvre en grande partie la publication de cette brochure et le comité d'organisation de cette future manifestation a demandé à la Commune de faire la banque ; voilà le but de cette somme au budget.

Monsieur Pierre HUNKELER :

Merci de la réponse. J'ai encore une question au compte 101.4394.1 « Publicité Bulletin communal ».

Les publications sans publicité deviennent tellement rares que je suggérerais à la Municipalité de renoncer à ce modeste revenu, qui pose quantité de problèmes pour le choix des annonceurs, acceptés ou pas, puisque c'est un bulletin officiel et je pense qu'on peut se payer un bulletin sans publicité. Ou alors il faut faire l'inverse et avoir un bulletin qui est entièrement couvert par la publicité, mais que plus personne ne lira.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Votre demande sera exaucée, puisque lors de sa dernière séance, le comité de rédaction a décidé d'abandonner la publicité commerciale au profit d'une publicité axée sur la prévention.

160 Tourisme**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Au sujet du tourisme, je suggérerais à la Municipalité de voir si cette subvention ne pouvait pas, au fil des années, se transformer en contrat de prestations, de façon à ce que l'Office du Tourisme remplisse parfaitement le rôle de promotion de la Ville, sur tous les aspects.

2 Finances**131 Office du personnel/assurances****Madame Marianne SAVARY :**

Je ne suis pas certaine d'avoir saisi ce que signifie le compte 131.3042 « Primes fidélité autorités ». Veuillez m'expliquer de quoi il s'agit.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il s'agit d'un montant qui est à disposition pour la réinsertion du membre permanent de la Municipalité, une fois que celui-ci retombe dans le monde du travail.

190 Centre informatique**Monsieur Pierre HUNKELER :**

Ce sera ma dernière intervention et cela concerne le compte 190.3189 « Maintenance du site Internet ».

Dans ce canton, chaque commune a son mandataire et son site ; on peut trouver que c'est bien pour la diversité, mais on peut trouver qu'on pourrait économiser en collaborant. Ma remarque porte sur le fait qu'on a quand même une somme importante pour la maintenance d'un site et j'aimerais savoir si ce travail est fait sur la base d'un appel d'offres très ouvert en comparant les frais et les coûts d'autres communes de tailles égales et si des collaborations peuvent être possibles, pour d'une part, améliorer la qualité du site et d'autre part en réduire les coûts. On pourrait aussi le rendre plus convivial, car sauf erreur, le secrétariat du Bureau a quelque peine à déposer directement les préavis et autres, sans passer par ceux qui s'occupent de la maintenance.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Pour répondre à Monsieur le Conseiller HUNKELER, ce montant, qui se reporte chaque année, comme vous pouvez le constater, tient non seulement à la maintenance ordinaire du site Internet, mais également à son adaptation, à ses transformations.

Comme vous le savez peut-être, nous sommes actuellement en train de terminer une nouvelle version du site Internet de la commune d'Yverdon-les-Bains, qui répondra, je l'espère, à vos souhaits et qui permettra également au Bureau du Conseil d'avoir un travail facilité, mais aussi pour les internautes, d'accéder plus facilement aux informations concernant la ville d'Yverdon-les-Bains. Vous pouvez constater que le montant à disposition nous permet également de faire ces transformations du site Internet en profondeur.

Nous avons demandé, lorsque nous avons commencé ces travaux, des offres à plusieurs sociétés de services, notamment à Yverdon-les-Bains. Il s'est malheureusement trouvé qu'aucune société d'Yverdon ne pouvait assumer ce travail, qui est assez conséquent pour une organisation de la taille d'Yverdon-les-Bains.

Nous n'avons pas comparé les coûts de maintenance de notre site Internet avec d'autres, mais nous connaissons certains chiffres, qui sont nettement plus élevés que cela pour certaines communes, cela ne veut pas dire qu'on est les meilleurs marchés, mais on espère en tout cas être dans la tranche la plus basse.

Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur le Conseiller.

200 Comptabilité générale**Monsieur Christian PAULI :**

Ma question porte sur le compte 200.3809 « Attribution débiteurs douteux ».

N'ayant rien trouvé dans les comptes qui se rapportent au Service des Energies, je me permets de poser la question maintenant. Je souhaite savoir si cette « Attribution débiteurs douteux » couvre également les débiteurs que sont les communes voisines, notamment une commune voisine, pour ce qui est des factures d'eau et je souhaite par la même occasion savoir ce que la commune d'Yverdon et la Municipalité en particulier comptent faire pour recevoir les sommes qui sont dues.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Effectivement, ce compte comprend Fr. 150'000.- pour assurer cette réserve pour prendre en compte des débiteurs douteux et Fr. 300'000.- pour doter le fonds relatif à une éventuelle situation où nous devrions payer une caution.

Pour ce qui est du Service des Energies, il est clair que c'est le Service Comptabilité générale de la Commune qui gère l'ensemble des factures produites par cette dernière, y compris celles du Service des Energies.

Quant au problème spécifique que vous avez évoqué, lié au litige entre la commune d'Yverdon-les-Bains et la commune de Montagny, que les choses soient claires, cette affaire est en négociation et la ville d'Yverdon-les-Bains s'est approchée d'un homme de loi pour la suite des opérations relatives à cette pénible affaire.

4 Travaux et environnement

311 Plantages

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

J'ai une question concernant le compte 311.3121 « Consommation d'eau ».

Vos explications indiquent une augmentation de la consommation et du prix. Vous prévoyez une grande augmentation de consommation ? Quels sont vos critères pour évaluer cette augmentation ? Etant donné l'augmentation du prix et les différentes mesures déjà prises, la consommation devrait plutôt diminuer.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

L'augmentation au poste 311.3121, de Fr. 64'500.- à Fr. 100'000.- a porté principalement sur l'augmentation du prix de l'eau. La consommation de l'eau a été relativement la même l'année dernière, vu qu'on a posé des vannes qui ferment le débit d'eau de minuit à 6 heures du matin. Toutefois, il y a toujours des personnes qui emploient beaucoup trop d'eau.

Madame Marianne SAVARY :

Ma question portait sur le même compte, mais je ne suis pas sûre d'avoir bien compris pour quelle raison cette consommation d'eau augmentait. Quelles mesures pourraient peut-être être prises pour diminuer cette consommation ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vous connaissez les plantages ; vous connaissez le système de plantation de certaines catégories de personnes qui font un travail remarquable, mais qui ont tendance à mettre des serres et pour ces dernières, on doit arroser, même s'il pleut.

Nous avons un règlement des plantages qui est dans une refonte complète, pour diminuer la possibilité à une serre par parcelle et non plus deux ou trois, comme c'est le cas actuellement.

Nous avons des soucis, car il y a beaucoup trop de consommation d'eau, mais c'est extrêmement difficile à gérer, sur les 550 parcelles existantes au Maréchat. L'affaire est entre les mains de notre nouveau surveillant et le Service des Travaux fait le maximum pour, en dehors de l'augmentation du prix de l'eau, diminuer fortement la consommation de l'eau par des mesures plus restrictives dans la conception d'un jardin potager.

5 Ecoles
15 Activités culturelles
151 Echandole

Monsieur Pedro CAMPS :

Au point 151.3012 « Salaires personnel auxiliaire » il y a une charge de Fr. 5'000.- de salaire de personnel auxiliaire supplémentaire, soit une augmentation de 16.5% par rapport à 2004 et 3,3% à 2003. Si on s'amuse à faire un petit calcul, on constate que Fr. 30'000.- pour une personne à Fr. 20.- de l'heure, cela représente 1'500 heures de dur labeur. En reportant ces chiffres sur des journées de 8 heures et de 5 jours par semaine, on arrive à 187 jours par année, soit plus de 9 mois de sueur pour une personne travaillant à plein temps.

Je suppose que ce personnel auxiliaire, ce sont des étudiants, ce qui est une bonne chose pour eux, mais il me semble que cette charge, en constante augmentation, devient quelque peu abusive.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

L'augmentation de cette année est due à l'arrivée des nouvelles normes de sécurité de l'ECA, qui nous posent un certain nombre de problèmes dans différents bâtiments de la ville, pas seulement dans les caves du Château et à l'Echandole, mais aussi au Théâtre Benno Besson et dans d'autres lieux publics. Dans le cas particulier, l'ECA exige qu'il y ait deux personnes au bar de l'Echandole lors d'une soirée de spectacles, l'une s'occupant du bar et l'autre devant être à disposition en cas de sinistre, pour évacuer les personnes, ce qui explique ces Fr. 5'000.- supplémentaires pour ces auxiliaires. Pour les autres années, de manière constante, il faut bien accueillir les gens à l'Echandole et il y a une recette au point 151.4271 « Recettes buvette » qui compense en grande partie ce coût des auxiliaires.

152 Affaires culturelles

Monsieur David WULLIAMOZ :

Ma question porte sur le compte 152.3653.02 « Musée d'Yverdon », 152.3653.09 « Musée de la Mode » et j'ose déborder un peu sur le 155.3653 « Subvention fondation Maison d'Ailleurs ».

On constate une augmentation qui varie entre 15 et 30%, soit un total de Fr. 40'000.- Est-ce qu'il y a un projet particulier qui justifie ces augmentations ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Ces augmentations de subvention pour ces trois institutions ont toutes des explications particulières.

En ce qui concerne le Musée d'Yverdon, comme vous le savez, le Château est en train d'être entièrement transformé et on arrive au terme des grands travaux de transformations de ce lieu, ce qui conduit également le musée à revoir entièrement son exposition et à occuper de manière accrue des locaux supplémentaires. C'est donc en partie pour répondre à l'extension de cette exposition et à l'amélioration de l'exposition permanente que cette subvention est augmentée.

Une autre raison est encore que le Musée, pour vivre, doit également organiser, chaque année, des expositions temporaires. Ces expositions ont un coût, qui est partiellement financé par les fonds privés, mais également par les fonds publics. Pour fonctionner, un musée comme le Musée d'Yverdon, musée historique et régional, a besoin d'argent ; je ne dirai pas de beaucoup d'argent, car la subvention de Fr. 300'000.- reste relativement modeste par rapport à ce que d'autres musées dans ce canton, reçoivent chaque année, nous avons pu le comparer sur le site Internet.

En ce qui concerne la Maison d'Ailleurs, son budget de fonctionnement est toujours très limité. Elle peut bénéficier, plus que le Musée d'Yverdon, de soutiens extérieurs. Elle a beaucoup travaillé, comme vous le savez, avec l'Agence Spatiale Européenne ; elle a obtenu des mandats, donc de l'argent de l'extérieur, mais nous devons également assurer sa survie, son fonctionnement sur la durée. Comme vous le savez également, la Maison d'Ailleurs devra revoir ses locaux, si et quand l'espace Jules Verne sera créé, et c'est donc pour participer à cette extension du Musée, à sa consolidation, que nous avons décidé d'augmenter sa subvention.

Enfin, en ce qui concerne le Musée de la Mode, qui ne dispose pas de locaux d'expositions permanents - ou alors ils sont petits - qui reçoit une toute petite subvention jusqu'à maintenant et de manière à ce que ce Musée puisse disposer d'un conservateur à un taux d'activité plus important, nous avons estimé qu'il était nécessaire de lui octroyer également un soutien accru.

Voilà ce que je peux vous donner comme explications, Monsieur le Conseiller.

Madame Catherine CARP :

Je réalise que dans ce compte 152, il n'y a pas de recettes, comment est-ce possible ? Il y a des musées avec des entrées, non ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Il y a quand même une recette de Fr. 5'000.- pour des remboursements de frais de publicité !

Trêve de plaisanterie, il s'agit dans ce compte-là, de subventions, donc on ne donne pas les recettes de chaque institution qui reçoit les subventions, chacune ayant sa propre comptabilité. Il s'agit de montants que la Commune octroie, sans contreparties financières, aux institutions qui sont citées ici.

Monsieur le Président :

Certains membres de la Municipalité m'ont indiqué que si les Conseillers voulaient être sûrs d'obtenir une réponse appropriée à la question que vous posez, il n'était pas inutile de parler un peu plus fort.

Nous sommes toujours au point 152 « Affaires culturelles ».

Monsieur Dominique VIQUERAT :

J'ai une question concernant le compte 152.3809 « Attribution jeux du Castrum ». Nous avons eu une édition cette année et j'aimerais savoir où en sont les comptes, comment s'est déroulée cette manifestation et si nous avons eu un déficit plus important que ce qui est attribué ici.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Nous sommes à la discussion du budget, mais je veux bien répondre sur les comptes de l'édition 2005, qui se bouclent d'une façon équilibrée. Les Fr. 120'000.- que la Municipalité a octroyé à cette manifestation ont été dépensés, mais sans surplus. Vous verrez le résultat définitif dans les comptes.

Madame Irène KELLER :

Je voulais également poser la même question que Monsieur le Conseiller WULLIAMOZ, concernant le Musée d'Yverdon, de la Mode et la Maison d'Ailleurs.

J'ai partiellement reçu des réponses, et si l'évolution et le développement de la Maison d'Ailleurs, ainsi que du Musée de la Mode peuvent expliquer une augmentation, il me semble quand même que Fr. 80'000.- de subventions supplémentaires au seul Musée d'Yverdon est un peu démesuré. Dès lors, pourriez-vous expliquer à ce Conseil la façon qu'il y aurait de se procurer les comptes de cette société, afin que les Conseillers puissent se prononcer en toute connaissance de cause sur les subventions qu'on leur demande d'accorder. Je vous remercie par avance de votre réponse.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Les budgets et comptes sont à disposition de la Municipalité lorsqu'elle établit le budget. Ils sont aussi naturellement à la disposition de la Commission des finances si elle le souhaite, lorsqu'elle traite de cette question-là.

Pour répondre plus spécifiquement à la question concernant le Musée d'Yverdon, c'est vrai que la subvention augmente de manière considérable cette année. Vous savez que pendant la période qui a précédé les cinq dernières années, nous avons un préavis qui a déjà passablement permis d'augmenter ces subventions et a également bloqué ces subventions sur cette période de cinq ans. Nous avons choisi un autre système pour être plus en phase avec les besoins de ces institutions. Chaque année, nous aurons à discuter de ces montants dans le budget.

Pour ce qui du Musée, sa situation est telle qu'auparavant, la Commune subventionnait très peu le Musée d'Yverdon, parce que celui-ci disposait d'une fortune. Du moment où cette fortune a disparu, elle a été mangée par les besoins de l'institution, la Commune a dû intervenir de manière de plus en plus importante.

Dans le montant de Fr. 300'000.- qui figure au budget 2006, un montant est également inclus pour le loyer des locaux administratifs que cette institution devra payer, puisqu'elle doit quitter les locaux qu'elle occupe actuellement au 2^{ème} étage du Café du Château, étant donné que ce 2^{ème} étage sera dévolu à la Maison d'Ailleurs, dans l'idée que l'espace Jules Verne sera créé.

Si vous considérez qu'il faut, en plus, payer un loyer et que celui-ci est inclus dans ces Fr. 300'000.-, l'augmentation de Fr. 80'000.- n'est pas si importante.

Monsieur Pierre-André MICHOD :

Je viens d'entendre qu'il y a des loyers qui sont prévus pour le déplacement des bureaux administratifs ; le Château n'est pas assez grand pour trouver des emplacements ? C'est une question... ces loyers sont-ils prévus dans d'autres bâtiments de la Ville, dans des bâtiments privés ? Est-ce que le Château n'offre pas assez de places pour y installer des bureaux ?

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Evidemment que le Château est grand et qu'il y a beaucoup d'espace et de locaux dans le Château ; le musée d'Yverdon dispose d'une surface d'exposition importante, de l'ordre de 1800 m².

Les locaux administratifs se trouvaient, avant les travaux de réfection du Château, dans le Château, puis ces locaux administratifs ont été déplacés au 2^{ème} étage du Café du Château pendant les travaux.

Lorsque s'est posée la question de savoir où on allait mettre ces bureaux, la première idée a été de dire qu'il fallait les relocaliser dans le Château. Il se trouve qu'à ce moment-là, la réfection de l'exposition permanente était déjà très avancée et qu'il n'était plus possible de retrouver des locaux en suffisance pour accueillir les bureaux de ce Musée. Ceci explique pourquoi ces bureaux du Musée ne se trouvent plus dans le Château, mais à l'extérieur. Nous avons fait une recherche pour savoir si on pouvait les loger dans les bâtiments communaux, ce qui n'a pas été le cas et c'est pourquoi le Musée doit louer ces locaux auprès d'une gérance privée.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

J'aimerais poursuivre la discussion et savoir, sur ces Fr. 300'000.-, quelle est la part qui est dévolue réellement à la culture, respectivement quelle est la part qui est dévolue au budget de fonctionnement de ce musée ? On a l'impression qu'entre ces loyers, salaires etc., il ne reste pas grand chose pour la culture.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Monsieur le Conseiller VIQUERAT, qu'est-ce que pour vous un budget de fonctionnement ? Un budget de fonctionnement doit permettre à une institution de fonctionner, c'est-à-dire, d'avoir des salaires, puisqu'il faut des gens qui s'en occupent, et d'avoir des locaux à disposition ; cela fait partie des frais de fonctionnement d'un musée. Evidemment que ce sont des frais administratifs ; il y a très peu qui est dévolu à l'acquisition de nouvelles collections, à la mise sur pied d'expositions temporaires ou à d'autres événements proprement culturels. Pour cela, ces institutions vont chercher leur financement à l'extérieur et vous savez très bien qu'il est extrêmement difficile d'obtenir des financements privés pour le fonctionnement ; c'est aux collectivités publiques de l'assumer.

153 Théâtre Benno Besson

Monsieur Pascal FER :

Le poste 153.3011, quant à son arithmétique, me laisse perplexe. On a eu une démission de poste de 3,5 à 2,3, donc une différence de 25% et si on considère la diminution de traitement, on a une diminution de 16,5%. Je crois que la Municipalité pourra me donner une explication à ce sujet-là.

Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :

Je constate que l'explication qui vous est donnée est fautive, puisque d'après mes informations, nous avons 2,75 postes et non 2,3 postes, ce qui donne le même nombre de postes, mais répartis un peu différemment en ce qui concerne la conciergerie. Ce sont donc bien 2.75 postes et non 2,3 postes ; la diminution correspond à ce 30% de moins.

Monsieur Pascal FER :

Merci Monsieur le Municipal.

Néanmoins, je reviens à la charge, parce que le problème est récurrent. Je viens un peu en avance du budget avec le poste 516.3011, 523.3011, 526.3011, sans parler du 571.3011. Chaque fois, on a des diminutions de postes qui ne correspondent pas aux diminutions de traitements. On arrive dans un cas limite ; on peut tenir compte d'une augmentation salariale statutaire, mais Fr. 16'000.- par an et par poste me paraissent un peu exagéré. Merci de vos explications.

**8 Service des Energies
82 Service du gaz
820 Achats et ventes SEG**

Monsieur Dominique VIQUERAT :

A la lecture des montants projetés par les Services industriels, je dois avouer que je déplore le manque d'ambition commerciale des SEY.

En effet, à l'heure où chaque Service se serre la ceinture afin de nous présenter un budget bénéficiaire, je regrette que les Services industriels, seul Service « commercial » de notre Ville, prévoient une diminution de leur bénéfice de près de Fr. 700'000.-. Certes, le niveau élevé des charges peut s'expliquer par l'augmentation du prix du gaz, mais celui-ci ne se retrouve malheureusement pas en totalité dans les revenus. Il est bien clair que je ne demande en aucun cas ici une augmentation plus importante du prix pour le client final, bien au contraire, mais je pense qu'un effort beaucoup plus important devrait être fait pour promouvoir cette énergie dans notre Ville.

Dans une ville en plein développement, nous pouvons nous étonner que le budget présenté ce soir ne fasse pas preuve d'un peu plus d'ambition, celui-ci démontrant la politique que nous cherchons à mener au cours de l'année prochaine. Or, je serais plus satisfait d'avoir à découvrir que nos SEY ne se contentent pas de « ronronner » sur un matelas de sécurité offert par un monopole de la distribution d'eau et d'électricité, monopole qui sera certainement mis à contribution ces prochaines années, mais qu'ils mènent une réelle politique plus proche de l'entreprise commerciale en ce qui concerne le gaz.

J'ai eu l'occasion d'avoir de nombreuses discussions avec des propriétaires immobiliers de notre Ville et j'ai malheureusement eu souvent à constater que jamais rien n'avait été fait pour les approcher et qu'ils deviennent des clients du gaz.

Dès lors, pourriez-vous nous renseigner sur les points suivants :

- Les SEY connaissent-ils leur marché, leurs clients potentiels ? Une étude a-t-elle déjà été faite à ce niveau ?
- Lors de chaque nouvelle construction, une démarche est-elle initiée auprès des futurs propriétaires pour les encourager à devenir client du gaz à l'instar de ce qui se fait dans certaines autres communes environnantes ?
- Qu'est-il prévu pour promouvoir nos SEY comme étant une véritable entreprise commerciale avec des clients, et non pas un service communal incontournable comme le sont les autres ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Je vais essayer de répondre à quelques questions. Cela rejoint en fait la préoccupation de Monsieur le Conseiller FER, qui a posé la question, jeudi passé, de savoir si les propriétaires riverains de la rue de Gasparin ont été approchés pour leur demander s'ils étaient intéressés à poser le gaz chez eux et à chauffer au gaz. J'avais répondu d'une manière un peu rapide que cette démarche se fait, depuis que nous avons dans notre Service un délégué technico-commercial. Il faut bien reconnaître qu'il y a quelques années, bien qu'Yverdon bénéficie d'un vaste réseau de gaz, il n'y a pas eu de véritables démarches dans le sens où vous entendez aller ce soir, Monsieur VIQUERAT. Depuis qu'on a engagé un technico-commercial, les choses se passent un peu différemment et c'est vrai qu'on ne ronronne pas sur un matelas, un oreiller de paresse, mais on va prospecter. On va prospecter aussi auprès d'autres communes, proches d'Yverdon-les-Bains. Il n'y a pas si longtemps, on est allé sur Vuiteboeuf, on est en tractation sur Cheseaux-Noréaz, dans les nouveaux quartiers. Cette démarche se fait, mais avec un seul homme, c'est peut-être insuffisant et il faudrait développer encore cet aspect-là d'approche clients. C'est notre préoccupation et on la réalise dans la mesure de nos possibilités.

Monsieur Dominique VIQUERAT :

Je remercie Monsieur le Municipal et j'ai eu plaisir à entendre votre réponse.

830 Achats et ventes SEE

Monsieur Bart WIND :

Au compte 830.4353 « Ventes d'électricité », j'aurais trouvé intéressant qu'on sépare le montant de Fr. 22'300'000.- des quelques francs – j'espère que le chiffre est quand même assez élevé - des kilowattheures qui sont vendus à Fr. 1.- plutôt qu'à 23 centimes, ce sont des kilowattheures écologiques.

De les faire figurer dans le budget et les comptes, cela permet de promouvoir cette façon de faire et de constater l'évolution au fil des années.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Cela aurait peut-être été une bonne idée d'avoir une écriture comptable spécifique pour ce domaine-là en particulier. Il faut savoir quand même qu'hélas, la production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques à Yverdon-les-Bains reste très marginale. Très marginale en regard des 115, 120 millions de kilowattheures qu'on achète chaque année. Cette production se fait sur le bâtiment de l'ECA à Y-Parc ; elle est d'environ 30'000 kilowattheures par année, ce qui correspond à la consommation de sept ménages ; c'est vraiment marginal par rapport aux 24'000 habitants qu'on alimente.

Aujourd'hui effectivement, nous avons des souscriptions à Fr. 1.- le kilowattheure pour Fr. 33'795.-. On est donc dans la cible par rapport à la production de cette installation photovoltaïque et vous connaissez le 2^{ème} projet, on pourra mettre en œuvre tout prochainement le toit du collège Léon-Michaud et il faudra qu'on fasse une 2^{ème} souscription pour financer l'opération.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir, mais vous avouerez avec moi que cela reste quand même assez marginal.

Monsieur Bart WIND :

Merci Monsieur le municipal pour votre réponse.

Monsieur Walter MÜLLER :

Dans le contexte de l'énergie verte, je m'intéresse encore de savoir ce qu'on paie au kilowatt pour celui qui fournit l'installation, sans aide. Autrefois, il y avait une époque où l'on payait 20 centimes le kilowatt et on recevait 2 centimes ou quelque chose du genre ; est-ce que cela a changé ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

A ma connaissance, dans la législation, c'est ce qui se fait dans toutes les entreprises qui distribuent de l'énergie. Le particulier qui veut avoir une installation photovoltaïque à domicile et qui réinjecterait, qui aurait trop d'électricité à un certain moment, se verrait reprendre cette électricité - nous sommes obligés, en tant que Service public - à 15, 16 centimes le kilowattheure.

Monsieur le Président :

Je vous invite à reprendre le récapitulatif qui se trouve au début de la brochure et vais vous en donner lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère				
RECAPITULATION				
	Budget 2006		Budget 2005	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	9 065 110	633 200	7 995 300	554 100
Finances	25 745 180	79 513 840	25 794 250	75 481 100
Bâtiments et urbanisme	18 013 155	6 776 100	18 010 350	6 734 750
Travaux et environnement	18 464 708	4 778 224	18 461 050	4 762 350
Ecoles et culture	8 751 870	3 384 250	10 271 850	5 117 000
Police et sports	16 325 440	7 082 770	15 930 250	6 916 200
Affaires sociales et Jeunesse	12 262 650	1 359 100	13 145 050	1 254 450
Services des Energies	39 609 800	46 035 000	36 414 700	43 534 550
Totaux	148 237 913	149 562 484	146 022 800	144 354 500
Excédent de revenus		1 324 571		-1 668 300
AUTOFINANCEMENT				
		2006		2005
Amortissements ordinaires		10 653 650		11 900 200
Attributions à des fonds		3 878 740		3 611 400
		<u>14 532 390</u>		<u>15 511 600</u>
Résultat de l'exercice		1 324 571		- 1 668 300
./. prélèvements à des fonds		- 338 000		- 591 000
Autofinancement		15 518 961		13 252 300

La discussion est ouverte sur l'article 1 :**Monsieur Dominique VIQUERAT :**

Nous venons de passer en revue le budget de l'année 2006 et nous pouvons dire que nous avons eu notre dose de chiffres pour ce soir.

Avant de voter celui-ci, je tiens encore à vous en donner deux : 37 et 13'000.

- 37 : c'est le nombre d'années qu'il faut remonter pour découvrir un budget positif présenté au Conseil communal. En effet, selon les renseignements que j'ai pu obtenir, depuis 1963, une seule fois la Municipalité a pu proposer à ce Conseil un budget prévoyant un excédent de recettes et c'était en 1968.
- 13'000.00 : c'était justement le bénéfice prévu pour cette année-là.

Ces deux chiffres nous indiquent donc que nous nous apprêtons à voter un budget historique.

Certes, l'effet de la péréquation financière Etacom se fait sentir, mais là n'est pas la seule raison. Chacun sait très bien dans cette salle que certains ne se seraient pas gênés pour se dire que vu que nous recevions de l'argent d'Etacom, nous n'avons qu'une chose à faire, le dépenser.

Eh bien non ! Nous pouvons relever ce soir que notre Municipalité ne s'est pas contentée de cette situation. Ce budget n'est pas le fruit du hasard, mais bien le résultat d'une réelle gestion des deniers publics dans un objectif à long terme et qui est menée depuis plusieurs années.

Cette gestion rigoureuse s'est faite par une maîtrise des charges qui n'a pas été aux dépens,

- ni des investissements : je citerais l'amélioration des installations sportives (patinoire, piscine, stade), la création de nombreux nouveaux logements sociaux avec l'aide de partenaires,
- ni au dépens de nos obligations : augmentation des effectifs de police pour palier une nouvelle violence, augmentation de l'aide aux crèches, participation à la facture sociale,
- et ni au dépens de nos salariés : augmentation de la masse salariale, amélioration des outils de travail, spécialement pour les employés qui travaillent à l'extérieur comme aux travaux et à la voirie.

Ce budget est la preuve qu'en gérant nos finances publiques de manière rigoureuse, en fixant des priorités tout en cherchant l'équilibre financier et l'autofinancement, nous améliorons notre capacité financière à long terme et seule cette politique nous permet d'investir pour le futur et de tenir nos engagements.

C'est ainsi, au nom du groupe Libéral, que je tiens à remercier notre Municipalité, notre Service des finances, ainsi que l'ensemble des employés communaux pour les efforts et le travail fournis en vue de l'amélioration des finances de notre Commune et que je vous invite à accepter ce budget.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je ne peux que réagir à cette poudre aux yeux ! Certes, ce budget est positif, certes il est historique, mais je reviendrai sur quelques éléments. Je crois plutôt que l'environnement financier est très intéressant pour cet exercice et tant mieux, nous nous en félicitons d'ailleurs. Je dis par là qu'effectivement Etacom a fait ses effets, et continue à faire ses effets pour notre Ville et que le taux d'intérêt de la dette est devenu tellement favorable qu'il nous aide aussi, heureusement.

Mais, j'aimerais comparer ce qui est comparable et j'ai comparé les comptes 2004 avec le budget 2006. Je vous en donne juste quelques éléments.

Pour une Municipalité à majorité de droite, qui a un discours en ce qui concerne la bonne gestion de la Commune, et nous l'avons tous bien évidemment, je constaterai que les biens, services et marchandises, qui sont les référents sur lesquels on peut travailler, ont augmenté de plus de 3%, que les charges en personnel ont aussi augmenté, que les attributions aux fonds ont augmenté également, alors qu'on nous a dit que les fonds devaient disparaître le plus possible.

Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est la situation financière générale qui a été favorable ; on en est très heureux, mais je constate que les municipalités, qu'elles soient de droite ou de gauche, doivent dépenser pour gérer et cette Municipalité le fait également, car comme je vous l'ai dit, elle a augmenté les dépenses en biens, services et marchandises, en charges de personnel et en attribution aux fonds.

Monsieur André PERRET :

Permettez que j'intervienne sur cette vision un peu superficielle des budgets communaux de la part de Monsieur VIQUERAT. Je crois qu'au niveau des budgets, cela reste un budget, à savoir la volonté pour la Municipalité de montrer quels seront les moyens, quelles seront les dépenses pour l'année précédente, mais c'est une estimation, c'est une projection sur l'avenir. Ce qui sera la réalité, ce sont les comptes. Or, des comptes bénéficiaires, cela fait bien des années que nous en avons eus et on ne va pas remonter à 37 ans pour avoir des comptes bénéficiaires.

J'aimerais rajouter juste un point : si je regarde au niveau des charges et revenus par nature, j'ai l'intérêt des dettes qui a diminué de Fr. 1'100'000.- par rapport aux comptes 2004 ; bien entendu comparé avec le budget c'est toujours un peu difficile et cela n'apporte pas grand chose.

Si je regarde les amortissements comptables, par rapport aux comptes 2004, ils ont diminué de Fr. 2'300'000.-. La somme des deux fait donc une diminution de Fr. 3'400'000.- dans les charges.

Si je prends maintenant les attributions aux fonds, ils ont diminué, par rapport aux comptes 2004, de Fr. 1'700'000.-.

Si j'additionne toutes ces diminutions qui ne se portent pas en charge du budget, cela représente Fr. 5'100'000.-. Il y a moyen quand même, qu'avec Fr. 5'100'000.- de charges en moins, on puisse annoncer un petit bénéfice !

Il y a un deuxième élément : dans la présentation des budgets, il y a aussi toute une stratégie de la Municipalité. C'est vrai que pendant des années, on a vu la stratégie de montrer un budget équilibré, voire légèrement déficitaire, même lorsque nous étions sûrs que les comptes de l'année seraient bénéficiaires. C'est pour des raisons psychologiques ; si vous avez, dans un budget, des moyens parce qu'il reste des boni, la tendance à faire des dépenses supplémentaires est plus élevée que si vous avez un budget serré où vous annoncez déjà que vous aurez peut-être de la peine à boucler.

Il y a donc tout cet aspect-là qui intervient dans la représentation d'un budget et votre analyse rapide ne reflète pas tout à fait la réalité des choses.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

J'apporte deux réponses à Madame la Conseillère GIORGIATTI.

Concernant l'augmentation des achats de biens et services, ce sont effectivement 10,3% supplémentaires, c'est essentiellement l'achat lié à l'augmentation du prix du gaz.

En ce qui concerne l'augmentation des salaires, vous aurez certainement analysé, en examinant attentivement ces comptes, que la Commune a repris le personnel de la Croquette. D'un côté effectivement, on communalise quelques collaboratrices et collaborateurs de cette institution, mais on diminue bien sûr les subventions.

Je crois qu'effectivement, on peut lire les chiffres de différentes manières, mais voyez-vous, Mesdames et Messieurs, il y a deux chiffres auxquels la Municipalité tient beaucoup.

Tout d'abord, c'est la réduction de la dette de 16,4 millions. Cela est très important ; au taux moyen de l'intérêt actuel de 3,5%, ce sont Fr. 560'000.- d'intérêts par année qu'on peut effectivement affecter à d'autres objets.

Au niveau de la maîtrise des charges, pour ce qui concerne des Services qui ont des frais d'entretien et de maintenance importants, la Municipalité a introduit la notion d'enveloppe budgétaire, ceci depuis deux ans. Elle donne ainsi aux Services une certaine liberté de manœuvre pour choisir ses priorités et cette démarche est très appréciée.

En ce qui concerne également la reconduction des emprunts. La dette a baissé de 216 à environ 200 millions. Quand on reconduit des emprunts, il s'agit bien sûr de faire des projections sur l'avenir en ce qui concerne les taux d'intérêts. Là également, la Municipalité n'a pas succombé aux sirènes des taux très favorables liés aux emprunts à court terme. Elle a opté pour les taux, pour les emprunts à long terme, sur 8 à 10 ans. Je prends simplement deux paramètres : en 2001, le taux moyen de la dette était de 5,17%. Actuellement, à la fin de cette année, il est à 3,5 % et en bloquant ces emprunts sur 8 à 10 ans, nous pouvons maintenir et garantir dans la durée des charges financières maîtrisées.

Je voudrais également vous signaler que la tendance à la baisse liée à la diminution de la dette et cette volonté de présenter des comptes équilibrés et un budget équilibré aussi, est de nature à plaire aux bailleurs de fonds. Il est toujours plus facile d'aborder des bailleurs de fonds lorsqu'on maîtrise ces deux paramètres. On arrive même à la situation où ceux-ci vous contactent pour vous offrir de l'argent, alors que vous n'en avez pas besoin !

Un autre paramètre aussi, qui est intéressant, c'est l'analyse du taux d'impôts. Vous savez qu'à la fin 2003, nous avons eu une bascule d'impôts, les taux cumulés canton/commune avant et après dégagent une réduction de l'impôt à Yverdon-les-Bains de l'ordre de 2,1%. Votre Conseil a reconduit le taux de 80,5% pour l'année prochaine ; je trouve que c'est aussi un paramètre important, une stabilité des taux.

Je conclurai avec finalement un élément assez simple. Je vous dirai que la Municipalité veut respecter le principe, il est vrai très simple à énoncer, qu'il est impératif de vivre en fonction des moyens à disposition du ménage communal.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du budget : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2006 :

	Mouvement Financier	Imputations Internes	Totaux
Charges	129'517'383	18'720'530	148'237'913
Revenus	130'841'954	18'720'530	149'562'484
Excédent des revenus	1'324'571	0	1'324'571

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

8. PÉTITION DU COLLECTIF DE LA BERGERIE (MONSIEUR STÉPHANE BALET, RAPPORTEUR)**Monsieur Stéphane BALET :**

Tout d'abord une petite correction sur le rapport ; j'ai estropié le prénom de Monsieur BAERTSCHI qui ne se prénomme pas Olivier, mais Markus.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Stéphane BALET ne donne ensuite lecture que des conclusions de ce rapport.

La Commission était composée de : Messieurs Stéphane BALET, Patrik DURUZ, Pascal FER, Charles-Eugène MOUQUIN, Roger RANDON, Gilles VERDON, Vassilis VENIZELOS.

Monsieur le Président :

Nous sommes en présence d'un rapport de minorité. Je donne la parole à son auteur Monsieur le Conseiller Charles-Eugène MOUQUIN.

Lecture du rapport de minorité.

Monsieur le Président :

Comme annoncé dans les communications du Président, le groupe Solidarité & Ecologie demande un débat d'entrée en matière. Je donne la parole à Monsieur Vassilis VENIZELOS pour expliquer cette demande.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

En effet, par cette intervention, le groupe S+E demande un débat d'entrée en matière. Ce revirement peut paraître surprenant, puisque dans un premier temps, le groupe a soutenu le rapport de majorité. Cependant, de nouveaux éléments légaux nous sont parvenus entre-temps et je vais vous les exposer.

L'objectif du collectif est de pouvoir bénéficier d'un lieu dans lequel il pourrait exercer diverses activités artisanales, culturelles et de loisirs ; le groupe S+E soutient cet objectif. Si, dans un premier temps, le collectif désirait utiliser la Bergerie à la fois comme un lieu d'hébergement et comme un lieu d'activité, ils ont ensuite pris conscience de l'incompatibilité qu'il existe entre la destination d'une zone agricole et la possibilité d'y habiter. C'est donc avec l'idée de pouvoir utiliser ce bâtiment comme lieu d'activité uniquement que le collectif s'est approché de la Commission. Les commissaires ont donc pu dialoguer avec les pétitionnaires et ainsi respecter un principe démocratique qui, à mon sens, devrait être suivi plus souvent.

Le rapport de majorité qui nous est présenté ici respecte d'ailleurs la volonté de la Commission de respecter les pétitionnaires en leur laissant un espace d'expression et d'écoute. Cependant, cette pétition porte sur un objet précis : un bâtiment situé dans une zone agricole.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (art. 16 et 24), ainsi que l'ordonnance fédérale du 28 juin 2000 (art. 34) précisent quelles sont les constructions et les activités conformes à l'affectation d'une zone agricole. En analysant ces articles, nous pouvons constater que la demande du collectif est incompatible avec le statut de zone agricole. Si les autorités entrent en matière, elles sanctionnent une utilisation non autorisée et prennent des responsabilités en matière de sécurité. Ainsi, S+E vous propose de ne pas entrer en matière sur cette pétition.

Par contre, S +E demande à la Municipalité qu'elle donne rapidement suite à la motion déposée en novembre demandant d'étudier la possibilité de créer un centre culturel à Yverdon et je suis convaincu que la Municipalité aura l'intelligence d'associer le collectif de la Bergerie à cette démarche.

Monsieur André PERRET :

Faut-il ou non entrer en matière, est-ce légal ou pas légal, on peut se poser beaucoup de questions ? Mais la première question qu'on doit se poser, c'est de savoir si nous avons les compétences pour traiter cette pétition et est-ce que cette pétition devait nous être transmise ?

Or, manifestement, on peut déjà se poser un certain nombre de questions sur la forme. Pour la forme, on peut comprendre que les jeunes ne connaissent pas toutes les arcanes de la politique. Par contre, à mes yeux, cette pétition ne devait même pas nous parvenir, parce qu'elle n'est pas de notre compétence, elle est spécifiquement de la compétence de la Municipalité.

En effet, louer des locaux communaux n'a jamais été de la compétence du Conseil et je vous invite à lire l'article 15 de notre règlement qui définit les compétences du Conseil et vous verrez que nulle part, cet objet fait partie de nos compétences. Donc, s'il n'est pas de notre compétence, il est de celle de la Municipalité qui a les compétences générales.

Je rappellerai ici que la Municipalité est une autorité élue, au suffrage direct et pas comme nous au suffrage de listes. C'est beaucoup plus difficile de devenir Municipal que Conseiller communal. Donc, elle a tout à faire en conséquence pour traiter ce genre de problème et je vous invite d'entrer en matière, puisque cette pétition nous a été transmise, de ne pas en discuter très longtemps et de la renvoyer à la Municipalité, comme objet de sa compétence.

La parole n'est plus demandée et **cette entrée en matière est refusée à une confortable majorité.**

9. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL POUR JANVIER À JUIN 2006.

Avant de renouveler le Bureau électoral et le Bureau du Conseil pour la moitié de l'année 2006, il n'est pas inutile d'expliquer les raisons de cette incongruité étonnante. Adoptée en 2003, la Constitution vaudoise a changé la durée des législatures de 4 à 5 ans. Les Constituants ont préféré alors ménager le calendrier des élections, afin que les échéances communales et cantonales ne coïncident pas tous les vingt ans avec les élections fédérales qui elles, auront toujours lieu tous les 4 ans. Nous évitons ainsi un télescopage d'élections en automne. Pour cette raison, les élections vaudoises ont été déplacées au printemps.

Afin de permettre de partir sur de bonnes bases avec la prochaine législature, les dispositions transitoires de la Constitution précisent à l'article 178 : «*Le renouvellement aura lieu conformément à cette Constitution au printemps 2006 pour les autorités communales, la législature en cours prenant fin le 30 juin 2006*».

Nous avons donc six mois de législature supplémentaires. Contrairement à d'autres communes, Yverdon n'a pas voulu surcharger le Bureau en prolongeant également son mandat. Nous nommerons donc ce soir un nouveau bureau pour les mois de janvier à juin 2006.

Cette introduction terminée, nous allons commencer par l'élection du Président du Conseil. J'attends des propositions.

Election du Président / Présidente du Conseil :**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

L'UDF est fière de présenter Maximilien BERNHARD pour la présidence de notre Conseil.

Maximilien BERNHARD est né à Lausanne en 1969. Il passe ses premières années à Froideville, puis Echallens, et vient finalement s'établir à Yverdon-les-Bains en 1981.

Après des études supérieures achevées en 1985, il obtient son CFC de mécanicien-électricien quatre ans plus tard au Centre Professionnel du Nord Vaudois. Il poursuit alors ses études à l'Ecole technique de Sainte-Croix, où il décroche en 1992 son diplôme de technicien ET en microtechnique.

Marié et heureux père de deux enfants, Maximilien BERNHARD travaille actuellement dans une grande entreprise du Nord vaudois, spécialisée dans la fabrication d'instruments dentaires.

Maximilien BERNHARD siège au Conseil communal de notre Ville depuis 1997. Président de l'UDF du Nord vaudois de 1997 à 2001, il occupe depuis 1999 la place de secrétaire romand de l'UDF.

Mû par le désir de servir la communauté dans son ensemble, Maximilien BERNHARD est doté d'indéniables qualités humaines, auxquelles s'ajoute le souci d'un travail bien fait, et efficace. Nous sommes donc persuadés qu'il relèvera le défi de cette présidence avec diligence et lui accordons toute notre confiance.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Madame Valérie JAGGI WEPF :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur Maximilien BERNHARD.

Monsieur Christian PAULI :

Fidèle à sa tradition, le groupe Solidarité & Ecologie ne donnera pas de consignes particulières pour cette élection, ni pour les suivantes d'ailleurs.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste soutient également la candidature du Conseiller BERNHARD.

Monsieur le Président :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin. Il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera nul.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	89
Bulletins rentrés	:	89
Bulletins blancs	:	1
Bulletins nuls	:	1
Bulletins valables	:	88
Majorité absolue	:	45

Il y a 7 voix éparses.

Est élu : Monsieur Maximilien BERNHARD avec **80** voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre brillante élection et j'espère qu'avec une demi année, vous aurez tout de même un plaisir complet !

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Merci Monsieur le Président. Je remercie beaucoup notre Conseil pour la confiance qu'il me témoigne. Je suis très touché par ce score et l'honneur qu'il me fait.

Dès le premier jour, j'ai vécu mon engagement politique parmi vous avec beaucoup d'enthousiasme et je puis vous assurer que cet enthousiasme ne tarira pas durant l'année 2006, année électorale qui s'annonce haute en couleurs. Merci.

(Applaudissements)

Election du 1^{er} Vice-Président / 1^{ère} Vice-Présidente :

Madame Marie-Louise HEFTI :

Pour le poste de premier vice-président, le groupe Libéral vous propose la candidature de Monsieur Laurent GABELLA. Actuellement deuxième vice-Président, Monsieur GABELLA, né en 1958, est membre de notre Conseil depuis 1990.

A la tête de l'entreprise de construction familiale, il s'engage aussi activement dans la vie de notre Commune, notamment en tant que Président de la Société Industrielle et Commerciale, la SIC et en tant que Président du SEMOY, Semestre de Motivation destiné à des adolescents qui se trouvent sans place d'apprentissage à la fin de l'école obligatoire et qui sont aptes au placement.

Je vais m'arrêter ici ; pour le surplus, je vous renvoie à mon intervention d'il y a une année et je vous prie d'en tenir compte.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste soutient la candidature de Monsieur le Conseiller Laurent GABELLA.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Laurent GABELLA.

Madame Valérie JAGGI WEPF :

Le groupe Radical soutient la candidature de Monsieur Laurent GABELLA.

Monsieur le Président :

Merci Madame la Conseillère. Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret. Je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote, qui seront d'une couleur différente. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	89
Bulletins rentrés	:	89
Bulletins blancs	:	2
Bulletins nuls	:	0
Bulletins valables	:	89
Majorité absolue	:	45

Il y a 6 voix éparses.

Est élu : Monsieur Laurent GABELLA avec **81** voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite de votre élection et je vous passe traditionnellement la parole.

Monsieur Laurent GABELLA :

Maintenant que la perspective d'occuper un jour le prestigieux perchoir s'approche d'un cran, je réalise avec une certaine appréhension que la nouvelle Constitution vaudoise aura pour moi la funeste conséquence de raccourcir de moitié mon temps de formation.

Je parviens toutefois à me rassurer en me disant, malgré ce qu'a dit mon ami André, qu'avant de m'inquiéter du siège périlleux, il faudra d'abord que le peuple se prononce sur mon sort pour la prochaine législature et qu'il se pourrait bien qu'en fait de siège, je n'en retrouve point du tout !

Quoiqu'il en soit, je vous remercie toutes et tous ici ce soir pour la confiance que vous me témoignez.

(Applaudissements)

Election du 2^{ème} Vice-Président / 2^{ème} Vice-Présidente :

Madame Valérie JAGGI WEPF :

Le parti Radical a le plaisir de vous présenter la candidature, pour ceux qui ne le connaissent pas, de Charles-Eugène MOUQUIN, qui est né le 17 octobre 1946 à Penthaz, dans une famille d'agriculteurs.

Après une activité commerciale aux CFF, il émigre en Australie et rentre au pays en faisant le tour du monde, sac à dos. Depuis 1984, il est responsable des transports Friderici pour le Nord vaudois.

Entré au Conseil communal le 3 juillet 1986, il a toujours montré de l'intérêt pour les affaires communales. Membre de plusieurs commissions, dont une année suppléant à la Commission de gestion, il a également été président du groupe Radical.

Marié, en compagnie de son épouse, il apprécie les voyages, le ski, la montagne et le vélo.

Monsieur Stéphane BALET :

Le groupe Socialiste ne s'oppose pas à la candidature de Monsieur MOUQUIN.

Madame Marie-Louise HEFTI :

Le groupe Libéral soutient la candidature de Monsieur MOUQUIN.

Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN.

Monsieur le Président :

Nous allons passer au vote et je prie les huissiers de distribuer les bulletins de vote. Le scrutin est ouvert.

Le scrutin est clos; les huissiers récoltent les bulletins.

(Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins).

Résultats :

Bulletins délivrés	:	89
Bulletins rentrés	:	89
Bulletins blancs	:	14
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	87
Majorité absolue	:	44

Il y a 29 voix éparses.

Est élu : Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN avec **44** voix.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je le félicite pour cette élection et lui donne directement la parole.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

Je suis fier de la confiance que vous venez de me témoigner et je remercie chacune et chacun de s'être prononcé afin que je puisse accéder au Bureau de notre Conseil. Je me réjouis déjà de collaborer avec une bonne équipe.

(Applaudissements)

Election des Scrutateurs :**Monsieur le Président :**

Les présidents étant élus, nous allons passer maintenant à l'élection de deux scrutateurs. J'attends vos propositions.

Monsieur Christian PAULI :

Le groupe Solidarité & Ecologie vous propose de reconduire, donc de faire progresser dans ses fonctions Mademoiselle Marianne SAVARY, actuellement suppléante, comme candidate scrutatrice.

Madame Valérie JAGGI WEPF :

Le groupe Radical reconduit la candidature de Thierry PIDOUX.

Monsieur le Président :

Nous avons donc deux candidatures pour deux postes à repourvoir et je vous propose de les élire à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez donc d'élire **Madame Marianne SAVARY et Monsieur Thierry PIDOUX**. Je vous félicite tous deux de votre élection.

Election des Scrutateurs suppléants :**Monsieur le Président :**

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants. J'attends vos propositions.

Madame Nathalie SAUGY :

Le groupe Socialiste vous propose la candidature de Monsieur Stéphane BALET.

Monsieur Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF vous propose la candidature de Monsieur David WULLIAMOZ.

Monsieur le Président :

Etant donné que nous avons à nouveau deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose une élection à main levée.

Résultat du vote à main levée :

A l'unanimité, vous venez d'élire Messieurs **Stéphane BALET et David WULLIAMOZ** en tant que scrutateurs suppléants.

Monsieur le Président :

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre nomination.

Je prie les nouveaux membres du Bureau de passer auprès de notre secrétaire en fin de séance, afin de recevoir le tatouage distinctif de leur rang !

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS
--

Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS. (Politique des agglomérations)

Les territoires urbains sont soumis à des pressions croissantes : augmentation du trafic et de la pollution, problèmes sociaux et de finances publiques.

Parfois consciente de ce problème, la Confédération a ratifié, en décembre 2001, un rapport sur la politique des agglomérations, élaboré par l'ODT et encourage la réalisation de projets de collaboration entre communes, par le biais de subventions.

Plusieurs villes et agglomérations vaudoises, telles que Lausanne, Morges ou Nyon, sont en train d'élaborer des projets qui vont dans ce sens.

Yverdon-les-Bains étant le centre d'une agglomération composée de sept communes, elle pourrait bénéficier de ce genre de soutien. Donc, ma question est la suivante :

- La Municipalité a-t-elle envisagé d'entreprendre une telle démarche ? A-t-elle été approchée par la Confédération ?

Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Il est étonnant des fois de constater certaines coïncidences !

Pas plus tard qu'hier, une délégation municipale recevait Monsieur RUMLEY, Chef de l'Office fédéral du développement territorial, avec lequel nous avons eu une très intéressante discussion, sur l'opportunité de mettre en œuvre un projet d'agglomération à Yverdon-les-Bains. S'est associée également à cette discussion Madame LEU, chargée de mission auprès de l'ADNV et je dirai que cette séance faisait suite à plusieurs séances préliminaires avec les délégués municipaux des communes de la périphérie d'Yverdon-les-Bains. Ces communes attendent maintenant une prise de position de la Municipalité de la ville-centre pour aller de l'avant.

Dans les thématiques évoquées, nous avons constaté que la Confédération cherche à favoriser avant tout le transport public et le trafic d'agglomération. C'est sur ces deux thématiques que nous devrions nous concentrer si la Municipalité prenait l'initiative d'aller de l'avant.

Je vous propose de patienter quelque temps, afin de permettre à l'Exécutif de se déterminer et il ne manquera pas de vous faire une communication à ce sujet.

Monsieur Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Monsieur JAQUIER de sa réponse.

Je sais que dans le plan directeur cantonal, le Canton s'engage également à soutenir ce genre de processus. Est-ce que la Municipalité a été approchée par le Canton ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La réponse est oui. Cela fait déjà un certain nombre de mois qu'à l'initiative du Service de l'aménagement du territoire et de la Municipalité, des rencontres ont eu lieu, avec des délégations des communes voisines, ainsi qu'avec des délégations de la Municipalité, et toujours avec le concours de l'ADNV.

A l'occasion de ces réunions, le Service de l'aménagement du territoire avait délégué deux collaboratrices et quelques collaborateurs, si bien que les démarches se font en pleine harmonie avec le Service cantonal.

* * * * *

Questions de Monsieur Jacques FIVAZ. (Règlement du Conseil et Commission de gestion)

Suite à l'acceptation de la nouvelle Constitution vaudoise, comme l'a relevé tout à l'heure Monsieur le Président, notre règlement du Conseil doit subir une révision. Celle-ci doit être effective au 1^{er} juillet 2006. Ma question :

- Où en est le Bureau dans sa réflexion sur les mesures à prendre pour procéder à la modification de ce règlement ?

Ma deuxième question, qui est un peu liée :

- Le Bureau a-t-il réfléchi sur la manière de fonctionner de la future Commission de gestion pour les six derniers mois de la législature ?

Monsieur le Président :

Comme je l'avais annoncé lors des communications du Président de notre séance de novembre, le Bureau du Conseil a reçu un projet de nouveau règlement de la Municipalité. Il l'a étudié et amendé et l'a ensuite retourné à la Municipalité.

Cette dernière nous a indiqué qu'elle le ferait parvenir au Conseil via un préavis et que celui-ci arriverait vraisemblablement en début d'année 2006, ce qui lui laisserait largement le temps de pouvoir être effectif pour le renouvellement de nos autorités. Monsieur le Syndic me contredira si nécessaire.

Pour votre deuxième question, le Bureau ne s'est pas penché sur cette question pour l'instant. Il va le faire dans sa prochaine séance et Monsieur le Président Maximilien BERNHARD pourra vous apporter une réponse au Conseil de février.

Monsieur Jacques FIVAZ :

Je trouve que ce ne sera pas efficace si on nomme une Commission de gestion, ou si on reconduit celle de cette année en février et qu'elle devra rendre son rapport avant la fin de la législature. Je pense qu'elle n'aura pas assez de temps pour travailler et j'aurais trouvé bien qu'on puisse l'élire ce soir, afin qu'elle puisse travailler déjà en janvier.

* * * * *

Question de Madame Martine FREY TAILLARD. (Sécurité aux abords des collèges)

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal CARRARD et porte sur un aspect de la sécurité aux abords des collèges, à savoir sur la manière dont sont réglés les feux piétonniers dans certains carrefours.

Je pense en particulier au problème suivant : les enfants sont souvent contraints d'attendre longtemps la phase verte pour les piétons et cette dernière n'est souvent pas assez longue pour leur permettre de traverser en une fois les deux rues du carrefour. Ceci s'illustre parfaitement au carrefour formé par les rues de Chamblon et du Cheminet, où les enfants se précipitent sur la route en courant et traversent le carrefour pour ainsi dire en diagonale, pour ne pas avoir à attendre la phase suivante. On les comprend, quand on sait qu'il peut falloir à un enfant jusqu'à deux bonnes minutes pour traverser les deux rues.

Ne pourrait-on pas améliorer la sécurité aux abords des écoles en rallongeant de quelques secondes la phase verte pour les piétons, en s'arrangeant pour que celle-ci se déclenche rapidement quand elle est demandée, comme c'est souvent le cas devant le collège du Cheminet, et en mettant par exemple un passage sécurisé en diagonale ?

Ce ne sont que quelques pistes ; je ne suis pas spécialiste et je vous laisse le soin de trouver des solutions plus sûres pour les enfants.

Merci de votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est une bonne question, qui mérite évidemment un certain travail des Services et je ne peux donc pas vous donner une réponse ce soir.

Je vous propose de venir plus tard avec des réponses devant ce Conseil pour ce problème que vous soulevez ce soir. Je vous remercie.

* * * * *

Postulat de Monsieur Pascal BLUM. (Affectation d'une partie des montants RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes)

En application de l'article 31 de la Loi sur les communes, permettez-moi d'inaugurer l'utilisation du postulat, qui permet à un membre du Conseil communal d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure, ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport.

Suite a la remarque formulée par notre collègue MOUQUIN lors de la discussion sur le préavis 36/05 relatif à la réfection de nos ponts pour maintenir le passage des 40 tonnes en traversée de localité, je demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité de négocier avec le Canton, afin qu'une partie des montants RPLP reversés par la Confédération, puissent être affectés au financement des études et travaux que notre Commune doit entreprendre pour garantir la traversée de notre localité aux 40 tonnes.

La Loi fédérale relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (LRTL) a entre autre pour but d'assurer la couverture à long terme des coûts d'infrastructure et des coûts occasionnés à la collectivité par ce trafic dans la mesure où celui-ci ne compense pas ces coûts par d'autres prestations ou redevances. De plus, l'article 19 de cette loi relatif à l'utilisation du produit de la redevance précise que « *Les cantons utilisent en priorité leur part au produit net pour couvrir leurs dépenses dans le domaine des coûts non couverts du trafic routier* ». Même si les traversées de localités ont sauf erreur de ma part, passé en mains des communes, personne ne peut nier qu'elles ont généralement un rôle prépondérant dans le trafic d'intérêt régional.

Je laisse le soin à notre premier citoyen de définir la manière de voter dans les règles de l'art sur ma proposition et vous remercie d'avance du soutien que vous lui apporterez.

Monsieur le Président :

Nous voterons de la même manière que pour une motion, soit voter pour la prise en considération ou non de ce postulat, avec renvoi à la Municipalité pour étude et rapport, conformément à l'article 58 du nouveau règlement type du Conseil communal octroyé par le Canton.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Le postulat de Monsieur le Conseiller BLUM démontre à quel point il est essentiel que le Canton ait des finances fortes pour pouvoir, cas échéant, assumer de telles charges.

C'est la raison pour laquelle je rappelle ici que lors de la prochaine assemblée extraordinaire de l'UCV, la Municipalité confirmera son opposition au référendum contre l'un des deux décrets, qui a été voté par le Grand Conseil et qui concerne un report de charge de l'ordre de 17 millions sur les communes. Je crois que le fond du débat, en tout cas un des éléments importants de ce débat, est là.

Pour le surplus, c'est volontiers que la Municipalité, forte de l'avis de votre Conseil, entreprendra des négociations avec le Conseil d'Etat, pour tenter d'obtenir une participation pour la réfection de ces ouvrages importants pour notre Ville, et bien sûr pour le trafic des poids lourds.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic ; j'ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur Charles-Eugène MOUQUIN :

Etant cité dans ce postulat, il est bien évident que je le soutiens, car il va tout à fait dans le sens de la remarque que j'ai faite au dernier Conseil et qu'en dehors des finances cantonales, je rappelle que la RPLP rapporte un tiers au Canton, donc une réserve de 100 millions à ce jour, et ce depuis 2001. Il serait donc tout à fait justice que cet argent revienne pour des travaux routiers, aussi bien dans notre Ville qu'en dehors des villes.

Il est bien clair que je vous demande de soutenir ce postulat et je vous en remercie.

La parole n'est plus demandée et **ce postulat, à une forte majorité, est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.**

* * * * *

Monsieur le Président :

Vous venez de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Nous fêtons effectivement le premier postulat présenté et accepté par ce Conseil communal.

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ?

Question de Monsieur Maximilien BERNHARD. (Communication C/19 sur la politique de la jeunesse yverdonnoise)

J'ai pris bonne note qu'une discussion n'était en principe pas possible dans les points des communications ; ceci sera valable certainement pour l'année prochaine !

Je reprends ma question concernant la communication de la Municipalité sur la politique de la jeunesse yverdonnoise.

En page 4, il y a un titre : « *Lien direct avec le Délégué à la jeunesse (permanence)* », je cite : « *Cette prestation n'a, jusqu'à aujourd'hui, pas été proposée officiellement à la jeunesse yverdonnoise en raison d'un manque de temps. Le taux d'activité du Délégué à la jeunesse (50%) ne lui a pas permis de se rendre disponible pour des contacts directs avec les jeunes qui souhaitaient faire part de leurs projets ou pour répondre à leurs questions.* »

Il me semblait que ce point était essentiel, à savoir qu'un Délégué de la jeunesse puisse avoir suffisamment de disponibilités pour rencontrer la jeunesse yverdonnoise et je souhaiterais savoir ce que la Municipalité pourrait entreprendre pour combler ce manquement.

Madame la Municipale Hélène GRAND :

La réponse est simple. Si nous avons noté cela dans la Communication, c'est justement parce que nous avons l'intention de faire en sorte que le Délégué à la Jeunesse puisse trouver du temps pour cette tâche-là.

Cependant, avec un mi-temps et avec tout le Service de la jeunesse à organiser et à mettre sur pied, notre Délégué à la jeunesse n'a pas réussi, jusqu'à présent, à dégager ce temps-là. Evidemment, si l'on avait un Délégué à la jeunesse à temps complet, il aurait peut-être une plage assez large à donner à ce travail.

Néanmoins, malgré ce temps partiel, ce programme chargé, il est prévu, dans les années à venir, d'organiser un temps dans la semaine où notre délégué à la jeunesse serait à la disposition de la population et des jeunes qui le souhaitent. La forme exacte n'est pas encore définie.

Il est évident que notre délégué à la jeunesse fait déjà un travail de ce genre, mais n'assure pas une permanence. Il travaille en collaboration avec le Conseil des jeunes ; il est là en appui et c'est aussi une tâche qui le met en contact direct avec la jeunesse de notre Ville.

Monsieur Maximilien BERNHARD :

Je remercie Madame la Municipale pour sa réponse.

* * * * *

Monsieur le Président :

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Cela ne semble pas être le cas. La Municipalité a-t-elle des réponses à apporter au Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Merci Monsieur le Syndic. Nous arrivons au terme de notre ordre du jour. Anticipant quelque peu ma future liberté de parole, je m'en voudrais de mettre un terme à cette séance sans une petite intervention, autrement dit le traditionnel discours final du Président.

* * * * *

Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Cédric PILLONEL.

Citoyennes, citoyens,

Il est de coutume, lors de la dernière séance de décembre, que le Président en exercice se livre à un petit bilan de l'année écoulée. Cette tradition de Noël vit cependant ses derniers instants. Non pas que votre remuant Président ait décidé d'y mettre fin, mais bien plutôt en raison des modifications constitutionnelles. Les prochains discours seront donc estivaux. Ce n'est bien sûr qu'un des innombrables changements que connaîtra le fonctionnement des autorités yverdonnoises en ce début du troisième millénaire.

Figé dans ses habitudes protocolaires, un Conseil communal n'est pas forcément un réceptacle approprié pour des modifications ou des modernisations. Devant les progrès techniques dans le domaine des télécommunications notamment, les autorités politiques ne peuvent pas rester statiques. Il fut un temps où l'immobilisme et le respect des traditions étaient considérés comme une vertu. Je crois que ce temps est révolu. Il faut donc continuellement penser à s'améliorer, faciliter la transparence des décisions, repenser les fonctionnements.

A ce sujet, je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères. J'ai craint plusieurs fois de vous heurter avec des changements nombreux et de nouvelles idées. J'ai pu constater, que si l'enthousiasme n'était pas toujours délirant, le Conseil a su apprécier les initiatives et la grande majorité des conseillers s'est prêtée au jeu.

Ainsi en a-t-il été des espaces de démocratie participative *A vous la parole*. Prudent au début, le Conseil a finalement été plus régulier à ces moments d'échange que la population. Bien que jugée intéressante par cette dernière, cette initiative n'a pas récolté le succès escompté. Nous devons donc continuer à chercher des espaces de rencontre qui correspondent davantage aux attentes des citoyennes et des citoyens.

Cette année de présidence m'a permis de connaître Yverdon-les-Bains sous toutes ses facettes. La vie associative est bouillonnante. On ne compte plus les projets, les initiatives... Mon agenda ne m'a hélas pas permis d'honorer toutes les invitations et j'en suis le premier désolé. Mais des dynamiques nonagénaires aux jeunes participants du concours de robotique des écoles en passant par les sociétés sportives, les groupes musicaux, les nombreuses conférences, j'ai pu vérifier ce que je savais déjà. Yverdon-les-Bains est une ville où il fait bon vivre et je suis fier d'y habiter.

De nombreuses personnes m'ont apporté un soutien efficace tout au long de cette année, notamment les huissiers de l'Hôtel de ville. Je tiens à les en remercier chaleureusement.

Que serait un Président sans son Bureau ?

Les membres politiques comme professionnel de ce dernier m'ont admirablement secondé tout au long de cette année. Sans mots assez forts pour exprimer ma reconnaissance, je me permets d'emprunter ceux du poète allemand Gunther von Lollipen, qui a rédigé un sonnet pour des amis qu'il quittait.

Merci braves compagnons, de ce soutien sans faille,
Que vous me procurâtes sans même vous ménager.
Jamais je n'ai senti au plus fort des batailles
Vaciller votre foi et votre fermeté.

On dit qu'en deux parties le monde est séparé,
Entre ceux qui toujours regardent vers hier
Et d'un autre côté les rêveurs éveillés
Qui croient en l'avenir et veulent en être fiers.

Votre action l'a prouvé, vous êtes des novateurs,
Vous acceptez le temps, construisez l'avenir.
Regardant le futur, vous n'en avez pas peur,
Vous êtes les précurseurs des temps qui vont venir.

A vos côtés, c'est sûr, le monde reprend espoir,
J'aurai pu avancer, repousser les limites.
Mais la quête est finie, nous nous quittons ce soir.

Contrairement à von Lollipen, je continuerai à voir les membres du Bureau lors des séances du conseil communal.

Un des grands avantages de la démocratie, c'est qu'elle force le changement. J'ai effectué cette année de présidence avec beaucoup de plaisir. C'est également avec un grand plaisir que j'attends de pouvoir siéger à nouveau comme simple conseiller. J'y récupérerai ce qui m'a sans doute le plus manqué cette année, ma liberté de parole.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

* * * * *

Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Chers Collègues Municipaux,

Dans quelques instants, Monsieur le Président va lever cette séance qui est la onzième et la dernière de l'année.

Auparavant, je tiens à remercier les membres de votre Conseil pour leur active participation à la gestion de notre Commune. Vous avez toujours siégé dans un esprit constructif. Je m'en réjouis et je forme le vœu que nous puissions continuer à travailler dans ce climat jusqu'à la fin de la législature.

Je remercie mes collègues de la Municipalité pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de cette année. L'ambiance de nos séances hebdomadaires est toujours très cordiale ; je tiens à le relever.

Je remercie aussi Mesdames et Messieurs les secrétaires, scrutatrice et scrutateur, huissière et huissier pour leur excellent travail et leur efficacité.

Et pour terminer, Monsieur le Président, je vous félicite pour la parfaite tenue des séances et je vous remercie très sincèrement de votre excellent travail. Tout au long de l'année, vous avez fait souffler un vent juvénile sur notre digne assemblée. Vous avez accompli votre tâche avec conviction.

Audacieux, vous avez voulu innover en invitant les Yverdonnoises et les Yverdonnois à venir à l'Hôtel de Ville avant l'ouverture de la séance du Conseil pour exprimer leurs attentes en matière de gestion communale. Les intervenants ont été peu nombreux, mais de qualité.

Optimiste, vous avez imaginé tenir la séance de septembre en plein air sur la Place Pestalozzi, mais « Dame Météo » vous a refusé cette faveur et l'assemblée s'est repliée sous les lambris de ce vénérable édifice.

Un brin hardi dans votre vision, en février, vous avez commencé votre mandat par un discours remarqué, duquel on retiendra votre proposition de remplacer les titres de :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers"
par
"Citoyennes et Citoyens".

Les membres du Conseil communal et de la Municipalité ont été étonnés et certains amusés par votre proposition. Onze séances plus tard, ils n'arrivent toujours pas à vous appeler "Citoyen Président", à une exception près ! Vous voudrez bien nous en excuser, Monsieur le Président. Rassurez-vous, c'est plus par habitude que par bravade ou par défiance que nous avons résisté à votre appel.

L'habitude, voyez-vous, c'est ce qu'il y a de plus difficile à changer, surtout chez les Vaudois. Charles Ferdinand Ramuz a écrit à ce propos, je cite : *"Le Vaudois est essentiellement attaché à son canton, plus attaché encore à ses habitudes. Il n'en change que malgré lui et parce qu'il ne s'en doute pas"*.

A propos d'habitude, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il en est une à Yverdon-les-Bains qui veut que la dernière séance du Conseil de l'année soit suivie d'un apéritif. J'ai le plaisir de vous y convier.

Je vous souhaite un joyeux Noël et je vous adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour 2006.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Nous arrivons au terme de cette séance. Je m'en voudrais de clore cet ordre du jour sans remercier chaleureusement Madame la Conseillère ROBELLAZ qui traditionnellement, apporte un petit quelque chose pour égayer cet apéritif. Soyez-en vraiment remerciée, Madame la Conseillère.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je vous remercie de votre participation, pour cette année et pour ce soir.

Il est 22h25 et je clos cette dernière séance pour 2005.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

TABLE DES MATIERES
du procès-verbal de la séance du Conseil communal
du 8 décembre 2005

	Pages
1. Appel	432
2. Communications du Président.....	433
3. Communications de la Municipalité	433
4. Préavis no 44/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 317'000.- pour la réfection des réseaux eau et gaz, la nouvelle distribution électrique basse tension et la réfection de l'éclairage public à la rue des Lilas. (Monsieur Dominique VIQUERAT, rapporteur)	434
5. Préavis no 45/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'878'000.- pour l'achat partiel de la part de copropriété du Parc Scientifique et Technologique (PST) détenue par l'Etat de Vaud. (Monsieur Serge LOVEY, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur).....	435
6. Préavis no 46/05 concernant la 46/05 concernant la 2 ^{ème} série de compléments au budget 2005. (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)	437
7. Préavis no 41/05 concernant l'adoption du budget pour l'année 2006 . (Madame Martine FREY TAILLARD, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)	440
8. Pétition du Collectif de la Bergerie (Monsieur Stéphane BALET, rapporteur) .	458
9. Election du Bureau du Conseil communal pour janvier à juin 2006.....	460
10. Propositions individuelles et interpellations	467
<i>Question de Monsieur Vassilis VENIZELOS. (Politique des agglomérations)</i>	
	467
<i>Questions de Monsieur Jacques FIVAZ. (Règlement du Conseil et Commission de gestion)</i>	
	468
<i>Question de Madame Martine FREY TAILLARD. (Sécurité aux abords des collèges).....</i>	
	469
<i>Postulat de Monsieur Pascal BLUM. (Affectation d'une partie des montants RPLP aux travaux à entreprendre pour le passage des 40 tonnes)</i>	
	470

<i>Question de Monsieur Maximilien BERNHARD. (Communication C/19 sur la politique de la jeunesse yverdonnoise).....</i>	<i>472</i>
<i>Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Cédric PILLONEL....</i>	<i>473</i>
<i>Discours de Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER.....</i>	<i>475</i>

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions, archives des décisions)